



Bulletin d'information

Edité par
la Commune de Port-ValaisParaît au minimum
2x par annéeImpression
1950 exemplaires
Imprimerie Gessler SA
1950 Sion**CONVOCAATION**

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée le
mardi 4 décembre 2018 à 20h00
à la salle des spectacles au Bouveret

Ordre du jour:

1. Lecture du protocole
2. Lecture et adoption du budget 2019
3. Plan quadriennal 2019-2022
4. Divers

Selon les dispositions légales, le budget de l'exercice 2019 est soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Il est déposé au Greffe communal où chaque citoyen a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire. Le budget peut aussi être téléchargé sur le site Internet www.port-valais.ch.

Administration communale
de Port-Valais

**Pour assurer le bon déroulement de l'Assemblée Primaire,
nous vous remercions de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité.**

TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET 2019

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Administration générale	1 871 415,00	87 800,00	2 000 000,00	--
Sécurité publique	1 387 500,00	353 000,00	26 000,00	--
Enseignement et formation	2 919 070,00	92 450,00	570 000,00	100 000,00
Culture, loisirs et culte	1 999 090,00	460 500,00	560 000,00	45 000,00
Santé	94 770,00	--	3 600,00	--
Prévoyance sociale	2 472 350,00	796 680,00	50 000,00	--
Trafic	2 086 720,00	458 300,00	440 000,00	--
Protection et aménagement de l'environnement	2 373 800,00	1 968 070,00	1 492 000,00	975 000,00
Economie publique	1 325 500,00	1 447 400,00	70 000,00	--
Finances et impôts	393 000,00	11 285 500,00	--	--
Sous-total	16 923 215,00	16 949 700,00	5 211 600,00	1 120 000,00
Excédent de recette du compte de fonctionnement après déduction de Fr. 2'426'600.00 d'amortissements ordinaires et Fr. 400'000.00 d'amortissements complémentaires	26 485,00			
Investissements nets				4 091 600,00
Total	16 949 700,00	16 949 700,00	5 211 600,00	5 211 600,00

Budget 2019

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons le plaisir de soumettre à votre examen et approbation le budget pour l'année 2019.

Le Conseil municipal a approuvé celui-ci lors de sa séance du 3 octobre 2018.

1) Considérations générales

Le budget est un outil de prévision et surtout d'aide au pilotage de la collectivité.

Le Conseil communal poursuit donc une gestion stricte des investissements à réaliser et se concentre uniquement sur des travaux de première nécessité. Le montant des investissements nets représente le levier qui influence le plus le résultat des finances publiques en raison des charges induites sous la forme des amortissements au taux imposé de 10 %.

Le Conseil communal recherche des solutions pour maintenir un résultat bénéficiaire à moyen et long terme.

2) Budget de l'exercice 2019

Sur la base d'une analyse minutieuse des comptes 2017, du budget 2018, de la situation intermédiaire des comptes 2018 et des besoins spécifiques, le Conseil communal porte à votre connaissance le budget 2019.

Résultat

Aperçu du compte administratif		Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	2'579'610.90	2'994'395.00	2'853'085.00
Amortissements ordinaires	- fr.	2'548'209.01	2'235'900.00	2'426'600.00
Amortissements complémentaires	- fr.	-	500'000.00	400'000.00
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	31'401.89	258'495.00	26'485.00

L'excédent de revenus se monte à Fr. 26'485.00, en diminution par rapport au budget, également par rapport aux comptes sous analyse.

Autofinancement

Aperçu du compte administratif		Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	14'009'854.34	13'739'200.00	14'096'615.00
Revenus financiers	+ fr.	16'589'465.24	16'733'595.00	16'949'700.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	2'579'610.90	2'994'395.00	2'853'085.00

L'autofinancement se monte à Fr. 2'853'085.00, en diminution par rapport au budget, mais en augmentation par rapport aux comptes sous analyse.

Investissements

Aperçu du compte administratif		Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
Résultat après amortissements comptables				
Dépenses	+ fr.	3'307'831.31	2'889'700.00	5'211'600.00
Recettes	- fr.	1'733'210.25	-	1'120'000.00
Investissements nets	= fr.	1'574'621.06	2'889'700.00	4'091'600.00
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-

Les investissements nets se montent à Fr. 4'091'600.00, en augmentation par rapport au budget, également par rapport aux comptes sous analyse.

Financement

Aperçu du compte administratif		Comptes 2017	Budget 2018	Budget 2019
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	2'579'610.90	2'994'395.00	2'853'085.00
Investissements nets	- fr.	1'574'621.06	2'889'700.00	4'091'600.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	-	1'238'515.00
Excédent de financement	= fr.	1'004'989.84	104'695.00	-

L'insuffisance de financement s'élève à Fr. 1'238'515.00.

3) Principaux écarts par rapport au dernier compte annuel (2017)

De manière générale et sur l'ensemble du budget, le calcul des participations à tous les services intercommunaux est désormais basé sur une population de 3'995 habitants (OFS état au 31.12.2017) incluant les élèves de l'école hôtelière représentant à eux seuls environ 400 personnes.

La participation financière de la Commune est donc ajustée à cette nouvelle réalité.

ADMINISTRATION GENERALE

- **Dédommagement à des collectivités:** + Fr. 53'200.00. L'Association des Communes du Haut-Lac a désormais son fonctionnement propre et les frais sont répartis par rapport au nombre d'habitants.
- **Amortissement:** + Fr. 356'000.00. La transformation de la Gare sera achevée en 2019 et cela impliquera le début de l'amortissement des transformations de ce bâtiment.

SECURITE PUBLIQUE

- **Prévention routière:** - Fr. 31'000.00. Le chemin des écoliers passant par la nouvelle passerelle permet d'éviter la sécurisation de la Route Cantonale par des patrouilleurs scolaires.
- **Police Intercommunale du Haut-Lac:** + Fr. 37'000.00 (service intercommunal)
- **Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte:** + Fr. 10'000.00 (service intercommunal)
- **Police du Feu:** + Fr. 170.000.00 (service intercommunal). L'acquisition d'un camion-échelle est prévu pour l'ensemble du district.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

- Ecoles publiques obligatoires: - Fr. 19'000.00. Les années 2017 et 2018 ont nécessité l'ouverture, chaque année, d'une nouvelle classe.
- **Amortissements:** -Fr. 330'000.00. La dernière transformation du bâtiment de l'école des Evouettes est complètement amortie.
- **CO du Haut-Lac:** - Fr. 25'000.00. L'augmentation du nombre d'élèves sur l'ensemble des communes contribue à baisser le coût. Pour 2019, le budget par élève se monte à Fr. 6'208.05.

CULTURE, LOISIRS ET CULTE

- **Traitement de personnel:** + Fr. 92'000.00. Durant l'exercice 2018, une partie du personnel des Travaux publics a été transférée au Service des bâtiments pour répondre aux besoins du secteur.
- **Salle Tauredunum:** + Fr. 44'000.00. Des travaux de mise aux normes de la ventilation sont nécessaires ainsi que l'étude d'une nouvelle chaufferie.
- **Salle du Bouveret:** + Fr. 10'000.00. Un contrôle de sécurité de la scène est prévu au Bouveret.
- **Entretien des parcs publics et des domaines:** + Fr. 20'000.00. Ajustement du budget selon plan d'entretien des espaces verts.
- **Amortissements:** - Fr. 195'000.00. La dernière extension du complexe sportif est complètement amortie.

PREVOYANCE SOCIALE

Le Canton prévoit pour l'ensemble des régimes sociaux une augmentation de 3.46 % sur le budget 2019.

- **Secours et assistance:** +Fr. 130'0000. Le budget a été adapté pour faire face aux dossiers sociaux toujours plus complexes.
- **Centre Médico social:** + Fr. 90'000.00. (service intercommunal)

TRAFIC

- **Amortissements:** - Fr. 120'000.00. Les amortissements suivent les investissements faits sur les parkings et diminuent quelque peu sur les routes.

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

- **Déficit eau potable:** - Fr. 7'260.00. Le nouveau règlement entré en vigueur le 01.01.2017 a permis de diminuer drastiquement le déficit supporté par le ménage communal mais l'autofinancement exigé n'est pas encore complètement atteint.
- **Déficit eaux usées:** - Fr. 404'560.00. La révision du règlement du traitement des eaux usées est en cours et fera l'objet d'une communication ultérieure, l'objectif étant également d'atteindre l'autofinancement.
- **Déficit traitement des déchets:** + Fr. 10'000.00. En 2019 nous estimons arriver à un léger bénéfice qui permettra de diminuer les dettes des exercices antérieurs. Actuellement, les redevances que nous percevons sur l'utilisation des sacs taxés sont moins conséquentes que ce que nous avons budgété.
- **Entretien des WC publics:** + Fr. 47'000.00. La création de WC publics implique ensuite leur entretien. Le soin accordé à ce dernier revêt une importance particulière pour l'image de la Commune.
- **Entretien des cours d'eaux:** + Fr. 100'000.00. Le budget a été établi dans la continuité de celui de 2018.

ECONOMIE PUBLIQUE

- **Achat carburant port:** - Fr. 75'000.00. Les estimations sont effectuées sur la base d'une saison «moyenne» tout en sachant que le facteur météorologique influence considérablement ce calcul.
- **Promotion du tourisme:** + Fr. 40'000.00. En marge de la subvention accordée à Bouveret Tourisme qui se monte à Fr. 120'000.00, le Conseil a accepté de prendre en charge les dépenses récurrentes liées aux manifestations.
- **Location Terrains et Places:** + Fr. 40'000. La location des différents sites a été adaptée en raison des améliorations consenties sur tout le secteur du bord du lac.

IMPÔTS

- **Impôts personnes physiques:** + Fr. 350'000.00
- **Impôts personnes morales:** - Fr. 160'000.00. Nous restons prudents dans l'estimation globale des recettes des personnes morales.
- **Intérêts sur la dette:** - Fr. 35'000.00. Nous profitons d'une conjoncture favorable au niveau des conditions d'emprunt.
- **Péréquation:** + Fr. 575'000.00. La péréquation financière intercommunale a pour but d'atténuer les inégalités résultant des différences de ressources et de charges entre les communes municipales et de renforcer la solidarité entre elles.

4) Considérations finales

Avec une marge d'autofinancement stable et des amortissements à 10 %, le résultat escompté de Fr. 26'485.00 est équilibré.

Les investissements 2019 sont importants et exceptionnels en raison de la réhabilitation du bâtiment de la Gare, or, le Conseil communal considère que ces derniers correspondent aux besoins structurels liés au développement de la Commune et à la qualité de vie de toute la population, tout en maintenant un équilibre financier.

Concernant les comptes autofinancés, nous pouvons déjà observer une amélioration dans les secteurs de l'eau potable et de la gestion des déchets et espérons pouvoir encore améliorer la situation prochainement pour l'assainissement des eaux usées.

Au vu des informations contenues dans le message, le Conseil municipal recommande aux citoyennes et citoyens d'accepter le budget tel que présenté.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2019

	Dépenses en CHF	Recettes en CHF
ADMINISTRATION GENERALE		
Réhabilitation de la Gare	2 000 000,00	
	2 000 000,00	0,00
SECURITE PUBLIQUE		
Vidéosurveillance des espaces publics	15 000,00	
Tribunal de District	11 000,00	
	26 000,00	0,00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Rénovation école Evouettes	420 000,00	
Subvention bâtiment école		100 000,00
Isolation et peinture école Bouveret	150 000,00	
	570 000,00	100 000,00
CULTURE, LOISIRS ET CULTE		
Aménagement floral	40 000,00	
Place de jeux	30 000,00	
Tennis	420 000,00	
Subvention tennis		45 000,00
Participation musée Swiss Vapeur Parc	20 000,00	
	510 000,00	45 000,00
SANTE		
Secours sanitaires (Canton)	3 600,00	
	3 600,00	0,00
PREVOYANCE SOCIALE		
Institutions sociales (Canton)	50 000,00	
	50 000,00	0,00
TRAFIC		
Routes cantonales (Canton)	230 000,00	
Passerelle	85 000,00	
Aménagement des zones 30 km/h	30 000,00	
Eclairage public	45 000,00	
Aménagement locaux travaux publics	50 000,00	
Aménagement place de la Gare	50 000,00	
	490 000,00	0,00
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		
STAP eaux usées Vieilles Chenevières	40 000,00	
Collecteur eaux usées Bellevue	120 000,00	
Réseau eau des vignes	10 000,00	
Collecteur eaux usées port	30 000,00	
Réseau fibre optique	72 000,00	
Gestion des déchets	20 000,00	
Poubelles	40 000,00	
Poubelles	40 000,00	
Correction du Rhône (Canton) Fr. 50'000.00 déjà provisionnés depuis 2015	0,00	
Protection des Evouettes d'amont	1 100 000,00	
Subvention travaux de protection des Evouettes		975 000,00
	1 432 000,00	975 000,00
ECONOMIE PUBLIQUE		
Renforcement des digues amont CGN	10 000,00	
Bornes électriques des estacades	50 000,00	
Bâtiment du port WiFi	10 000,00	
Services industriels Bord du lac	60 000,00	
	130 000,00	0,00
SOUS-TOTAL	5 211 600,00	1 120 000,00
Investissements nets		4 091 600,00
TOTAL	5 211 600,00	5 211 600,00

Réhabilitation de La Gare du Bouveret

Les travaux de réhabilitation de la Gare du Bouveret ont débuté à la fin du mois d'avril. Toute la première période menant jusqu'aux vacances estivales a été consacrée aux démolitions intérieures.

Dès la rentrée du mois de septembre, la partie reconstruction a pu débuter. Un travail important d'excavation a été mis en œuvre au sous-sol pour gagner de la hauteur en vue de l'installation des WC. Pour pouvoir réaliser ces travaux, l'installation de pompes a été obligatoire afin d'abaisser la hauteur de la nappe.

Le bâtiment, dans le même temps, a été adapté aux normes sismiques de 2018 pour en garantir sa solidité pour les prochaines décennies.

Dès la fin septembre, les installations techniques (électricité, chauffage et sanitaire) ont commencé à prendre place dans le bâtiment. Les parquets devant être conservés ont été démontés et stockés en vue de leur pose en fin de chantier.

A la mi-octobre, les travaux en toiture ont débuté pour garantir une mise hors d'eau du bâtiment avant la fin de l'année. Les fenêtres d'origine en chêne massif ont été démontées pour être rénovées en atelier. L'isolation du sous-sol a également été mise en œuvre en parallèle.

Les travaux dans le bâtiment avancent bien et fidèlement au planning établi par les bureaux techniques. La Commune travaille en collaboration étroite avec le Service des monuments historiques afin de garantir une bonne conservation de ce monument important pour notre Commune.

Le déménagement dans les locaux se fera comme prévu dans le courant 2019, la date sera arrêtée durant l'hiver et une information plus précise sera donnée à la population.



Début des travaux de démolition



Ouverture des murs pour la création de la salle du rez-de-chaussée



Démontage des parquets en chêne et châtaignier massif



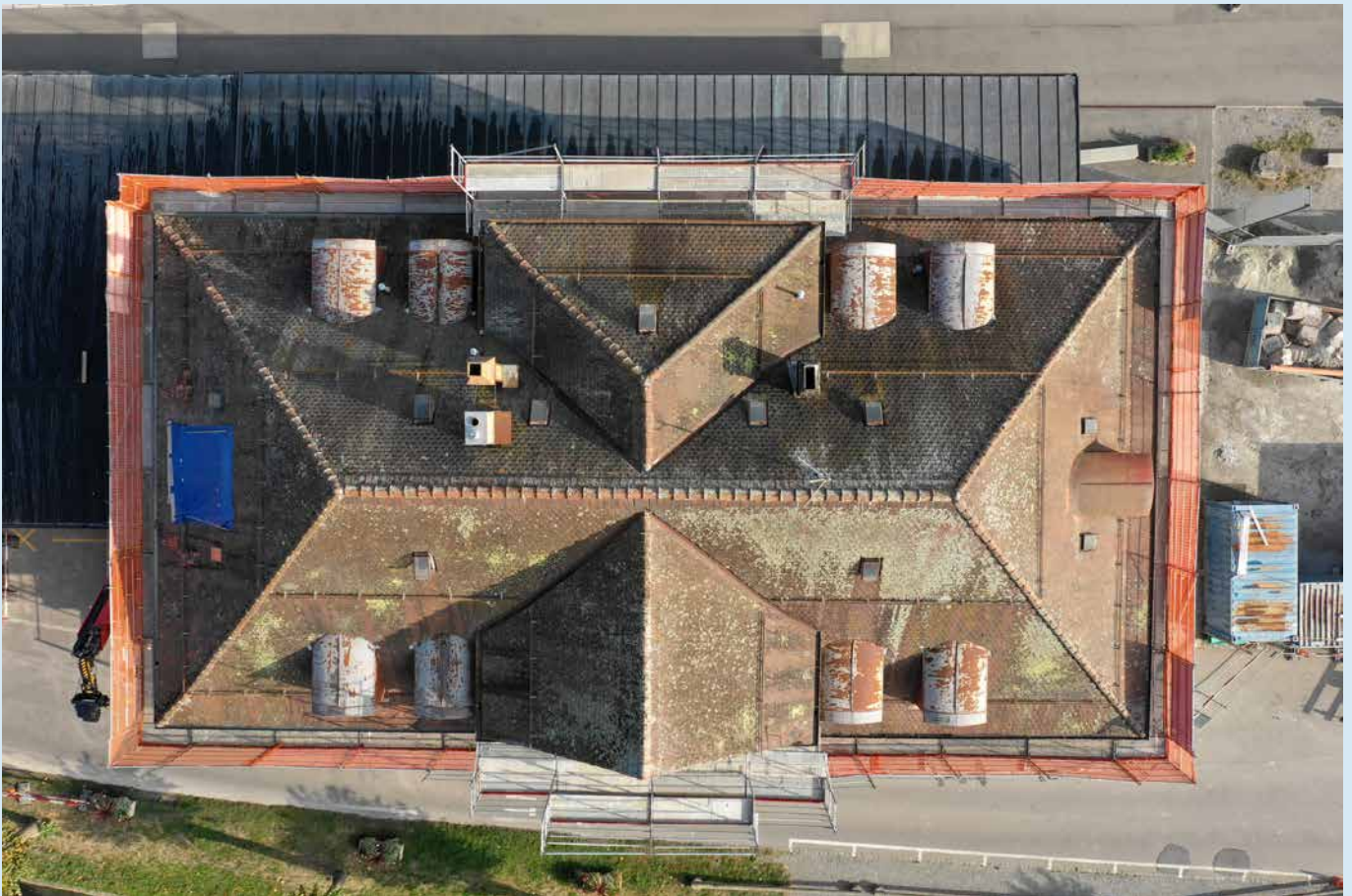
Renforcement sismique, solidarisation des façades



Menuiserie démontée en attente de rénovation



Renforcement sismique du fronton du bâtiment



Toiture avant rénovation

Réhabilitation de la Gare du Bouveret (suite)



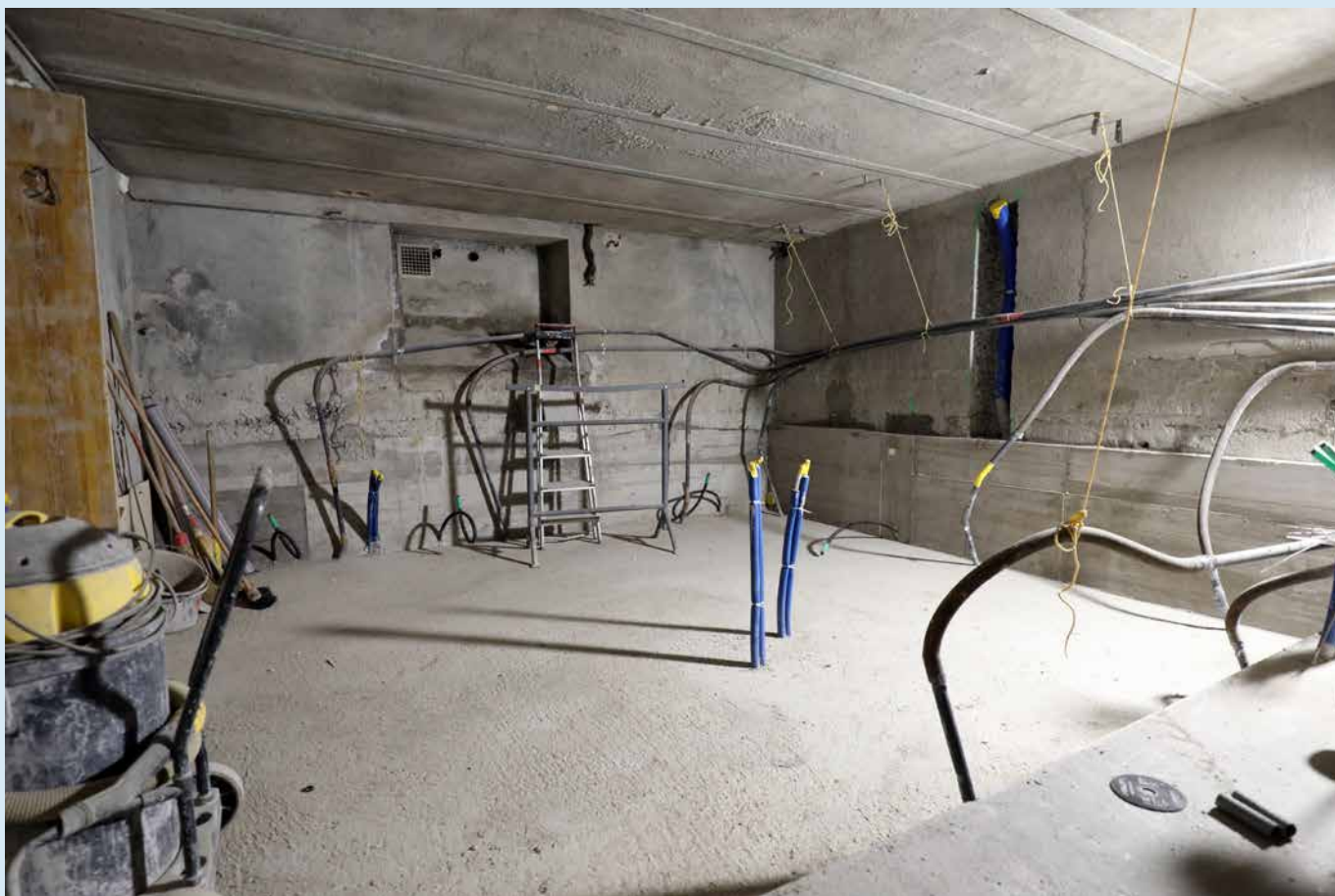
Stockage des parquets pour repose après travaux de chapes



Installation de pompage pour l'abaissement de la nappe phréatique

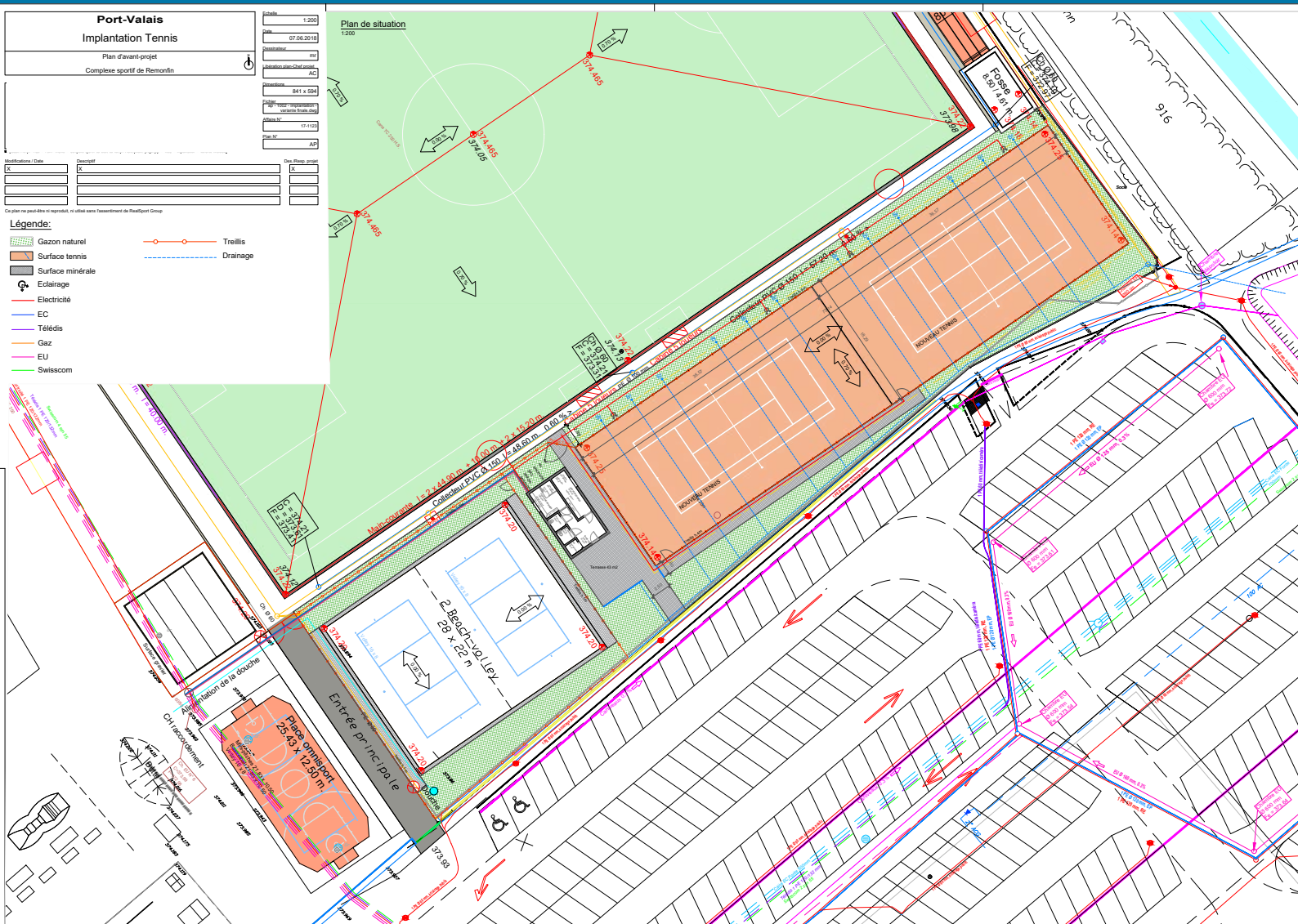


Création de la cage d'ascenseur



Sous-sol après excavation qui accueillera les WC des visiteurs

Tennis



Depuis plusieurs années, un emplacement est recherché pour intégrer 2 courts de tennis dans notre Commune. Finalement, un secteur a été trouvé dans le centre sportif.

Le projet est actuellement soumis à l'enquête publique et intégré dans les investissements du budget 2019 qui seront présentés à l'Assemblée Primaire du 4 décembre.

Le fonds de réserves pour sports et places de jeux sera utilisé pour supporter une partie du coût des travaux.

Cette infrastructure sportive sera destinée à notre jeunesse et à toute notre population.

Commission des Travaux publics & Services Industriels

Passerelle de la route cantonale

La passerelle de la route cantonale est aujourd'hui ouverte aux piétons depuis le 20 août dernier. Après quelques mois d'utilisation, nous constatons qu'elle remplit parfaitement son rôle de trait d'union entre les 2 rives de la route cantonale. Utilisée principalement par les écoliers, mais également par des pratiquants de la mobilité douce, elle permet de se déplacer en toute sécurité du sommet du village vers le complexe scolaire du Léman.



Sur le plan architectural, nous pouvons considérer son intégration à l'environnement bâti du village du Bouveret comme étant réussie, de par sa discrétion visuelle et de son originalité conceptuelle.

Au niveau financier, un dépassement budgétaire doit être relevé, celui-ci étant principalement dû à la modification d'implantation de la passerelle sur le bâtiment, exigence de la Commission Cantonale des Constructions. Au final, l'investissement consenti pour l'aménagement complet du site, soit la passerelle (y compris l'ascenseur), la modification des accès au bâtiment et les aménagements extérieurs (travaux auxiliaires à la passerelle), s'élèvent à un peu plus de 1 million de francs.

Ce projet de longue haleine est donc terminé, celui-ci étant la première étape du développement de la mobilité douce entre le côté Montagne et le côté Lac du village du Bouveret.

Eaux des Evouettes

Les conditions climatiques rencontrées au fil de ces derniers mois, notamment la sécheresse persistante, ont passablement influencé la distribution d'eau potable dans le village des Evouettes. Des restrictions ont donc été prononcées depuis le mois de juillet afin de garantir l'approvisionnement en eau de tous les ménages mais en prélevant ce-

pendant certaines de leurs activités, dont le remplissage des piscines ou alors l'arrosage des jardins ou surfaces vertes.

Dans le cadre du chantier du tunnel des Evouettes, la Commune de Port-Valais doit délivrer une certaine quantité d'eau journalière afin que les travaux puissent être exécutés, notamment pour le génie civil. Les volumes d'eau ainsi fournis ne mettent pas en péril l'approvisionnement des citoyens du village des Evouettes, ceux-ci restant naturellement prioritaires.

A ce jour, la Commune de Port-Valais évalue une solution de raccordement avec le village voisin, soit Vouvry.

Le règlement communal sur la distribution de l'eau pour le village des Evouettes est entré en vigueur au 1 janvier 2017. Pour rappel, celui-ci a été développé sur la base des lois en vigueur et sur un système de taxation répondant à l'autofinancement du service. L'ensemble des calculs a été élaboré selon des schémas et hypothèses définis, considérant que le projet initial partait d'une feuille blanche.

Aujourd'hui et après 2 années d'exploitation, nous constatons qu'un réglage des taxes doit être opéré afin de tendre vers l'autofinancement. Cet écart financier entre les sommes encaissées et les montants des dépenses (y compris amortissements) est principalement dû à l'obligation cantonale d'amortir les investissements communaux à hauteur de 10 %, ce qui est en contradiction avec l'amortissement calculé (réel) qui s'étale sur plus de 50 ans. De ce fait, le Conseil communal a décidé de corriger le montant de la taxe au m³ de Fr. 0.90 à Fr. 1.10. et également celui de la taxe annuelle d'abonnement de Fr. 245.- à Fr. 260.-.

PGEE – Eaux usées

Les réseaux enterrés permettant le transport des eaux usées et des eaux claires sont les prochains ouvrages pour lesquels une attention toute particulière devra être portée. La séparation des eaux nécessitant un traitement par la STEP avec les eaux pouvant être infiltrées ou alors acheminées dans un cours d'eau est légalement obligatoire mais aussi intéressante sur le plan énergétique. En effet, en limitant les quantités d'eau acheminée à la STEP, on économise de l'énergie électrique utile au fonctionnement des équipements de traitements (pompe, surpresseur...) et on réduit également la consommation de produits chimiques. En 2019, des travaux seront planifiés sur le collecteur de la route

cantonale au Bouveret afin de séparer les eaux des grilles de routes et de déplacer le tuyau passant actuellement sous le bâtiment de l'ancien hôtel Bellevue.

Comme déjà annoncé, la commission travaille actuellement sur le nouveau règlement d'assainissement, appuyé par un bureau spécialisé. L'objectif est de faire approuver ce document dans le courant de l'année 2019 afin que celui-ci puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Le but recherché est toujours le même, soit l'autofinancement du service qui est une obligation fédérale.

Eclairage public

Chaque année, des montants sont consentis pour l'optimisation de l'éclairage de nos deux villages. En 2019, il est projeté de remplacer l'éclairage du passage sous voies de la route cantonale au Bouveret et de renforcer le niveau d'éclairage du chemin de la Montagne.

Réseaux fibres optiques

La télégestion des équipements composant les différentes installations techniques situées sur notre territoire nécessite la mise en place d'un réseau de communication performant. Pour cela, un réseau de fibres optiques va donc être déployé entre diverses stations de pompage d'eaux usées et la STEP.

Par la même occasion, nous allons raccorder le port du Bouveret au réseau SEIC – Teledis et ainsi améliorer la disponibilité du réseau Wifi dans cette zone du village.

Qualité de l'eau distribuée

Conformément à la législation en vigueur, chaque commune doit publier une fois par année le tableau d'analyse de l'eau effectuée par l'Etat du Valais. Selon les valeurs mesurées, il est démontré ci-dessous que la qualité de l'eau distribuée répond aux normes en vigueur.

Réseau d'eau potable

		Bouveret	Evouettes	
Provenance de l'eau		Source 03.10.2018	Source 03.10.2018	
Traitement de l'eau		Non	Oui UF	
Dureté de l'eau (°f)		Moyennement dure 15.4	Moyennement dure 20.3	
Bilan qualitatif global D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.		Oui	Oui	
Analyse chimique 2013	unité	Résultats		Norme
Conductivité		275	357	
pH	pH	8.10	8.10	6.8 - 8.2
Dureté totale	°F	15.40	20.30	
Dureté Carbo.	°F	12.10	15.30	
Calcium (Ca++)	mg/l	43.60	56.00	M: max 200.00
Magnésium (Mg++)	mg/l	11.36	15.66	M: max 125.00
Amonium (NH4)	mg/l	< 0.05	< 0.05	T: max. 0.10
Sodium (Na+)	mg/l	0.62	0.59	M: max. 200.00
Potassium (K+)	mg/l	0.38	0.66	M: max. 5.00
Chlorures (Cl-)	mg/l	0.19	0.18	M: max. 250.00
Sulfates (SO4--)	mg/l	30.68	50.00	M: max. 250.00
Nitrites	mg/l	< 0.01	< 0.01	T: max. 0.10
Nitrates (NO3-)	mg/l	2.12	1.26	T: max. 40.00
Oxydabilité (KMnO4)	mg/l	0.87	0.74	
Turbidité	UT/F	< 0.20	< 0.20	M: max. 1.00

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Plan Quadriennal 2019-2022

	2019	2020	2021	2022
ADMINISTRATION GENERALE	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Réhabilitation de la Gare	2 000 000,00			
SECURITE PUBLIQUE	26 000,00	15 000,00	0,00	0,00
Vidéosurveillance des espaces publics	15 000,00	15 000,00		
Tribunal de district (terminé fin 2019)	11 000,00			
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	470 000,00	0,00	0,00	0,00
Rénovation école des Evouettes	420 000,00			
./ Subvention bâtiment école 30%	-100 000,00			
Isolation et peinture école du Bouveret	150 000,00			
CULTURE, LOISIRS ET CULTE	465 000,00	530 000,00	30 000,00	30 000,00
Aménagement floral	40 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Places de jeux	30 000,00	130 000,00		
Tennis	420 000,00	370 000,00		
./ Subvention tennis	-45 000,00			
Participation Musée Swiss Vapeur Parc	20 000,00			
SANTE	3 600,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
Secours sanitaires (Canton)	3 600,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
PREVOYANCE SOCIALE	50 000,00	468 000,00	18 000,00	18 000,00
Institutions sociales (Canton)	50 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
Nouvelle structure d'accueil		450 000,00		
TRAFIC	490 000,00	1 910 000,00	1 960 000,00	1 530 000,00
Routes cantonales (Canton)	230 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
Routes communales		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Passerelle	85 000,00			
Aménagement des Zones 30	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
Eclairage public	45 000,00	50 000,00		
Parking Tauredunum			500 000,00	
Parking Bourgeoisie		400 000,00		
Aménagement locaux travaux publics	50 000,00			
Aménagement Place de la Gare	50 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 400 000,00
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	457 000,00	1 060 000,00	760 000,00	240 000,00
PGEE Plaine du Rhône		500 000,00	500 000,00	
Réseau d'eau des Evouettes - Raccordement portail Nord		200 000,00		
Réseau d'eau des Evouettes - Raccordement portail Sud			150 000,00	
Réseau d'eau des Evouettes - Rénovation bassin				180 000,00
STAP eaux usées Vieilles Chenevières	40 000,00	300 000,00		
Collecteur eaux usées Bellevue	120 000,00			
Réseau eau des vignes	10 000,00			
Collecteur eaux usées port	30 000,00			
Réseau fibre optique	72 000,00			
Gestion des déchets	20 000,00	50 000,00	100 000,00	
Poubelles	40 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Correction du Rhône (Canton)				50 000,00
Protection des Evouettes d'Amont	1 100 000,00			
./ Subvention Travaux protection des Evouettes d'Amont	-975 000,00			
ECONOMIE PUBLIQUE	130 000,00	550 000,00	550 000,00	500 000,00
Renforcement des digues amont CGN	10 000,00			
Bornes électriques des estacades	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
Bâtiment du port / wifi	10 000,00			
Aménagement Quai Laval		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Services Industriels - Bord du Lac	60 000,00			
TOTAUX	4 091 600,00	4 536 600,00	3 321 600,00	2 321 600,00

Informations sur le contournement du Bouveret

Ce tunnel permettrait de sortir le trafic de transit du village et de lancer le concours, conjointement avec la Municipalité, du projet de requalification de la traversée du village pour donner une qualité de vie nettement améliorée aux citoyennes et citoyens.

Aujourd'hui, le projet est à l'étude de faisabilité pour le tracé 1 du schéma ci-après, hormis le portail Sud, «tout» peut encore être adapté.

Afin de pouvoir consolider le projet et sa faisabilité, il y a lieu de faire des sondages géologiques et c'est pourquoi une mise à l'enquête a été réalisée. Cette dernière a suscité des oppositions qui sont en cours de traitement.

Pour le Service de la mobilité et le Chef de département, un tracé (tracé 2 du schéma ci-dessous) plus long ne se justifie pas compte tenu de la faible densité d'habitations et des aspects routiers et

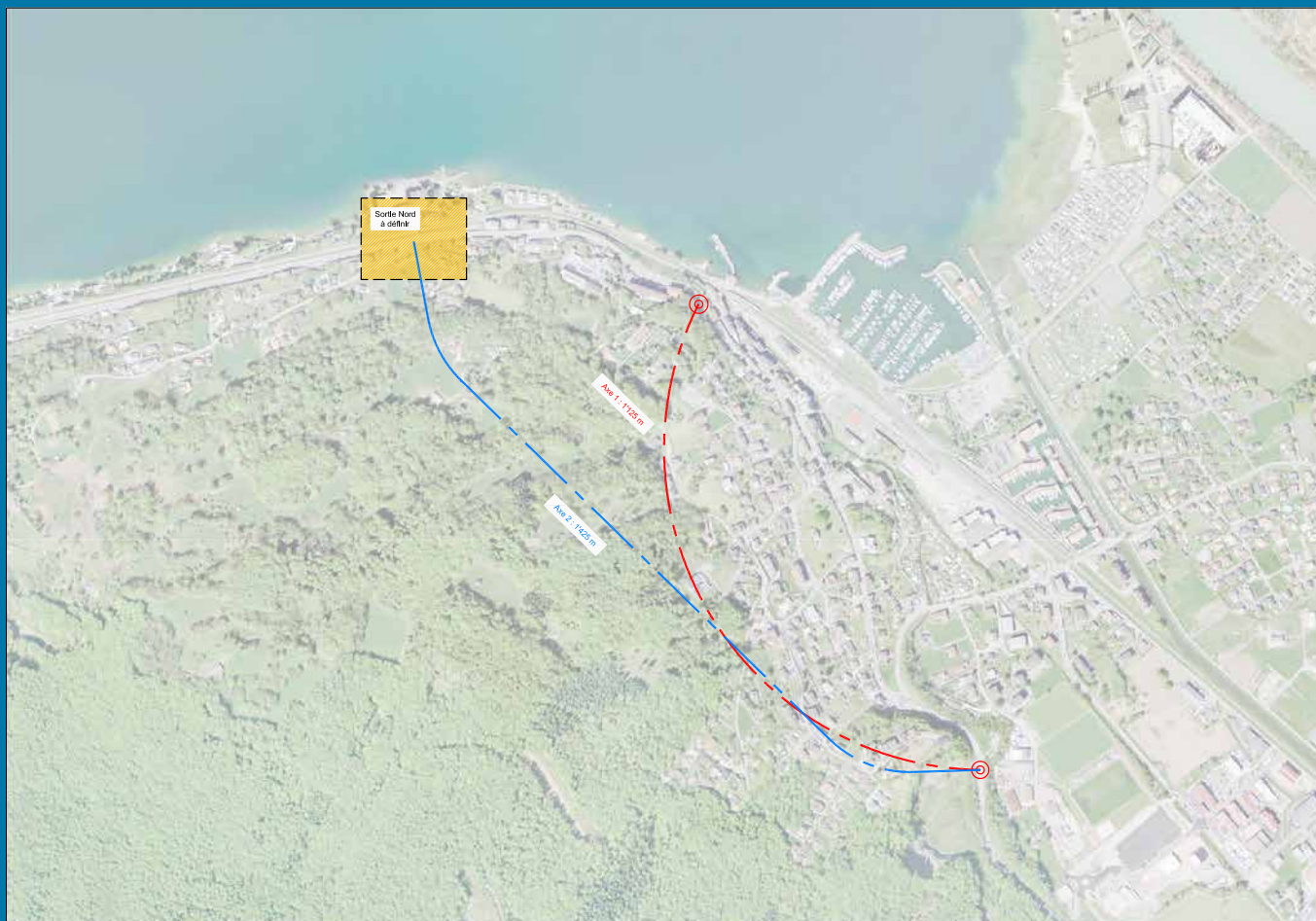
sécuritaires. De plus, il impose un rallongement de 1'425 m et un surcoût d'une trentaine de millions de francs.

Selon un entretien entre M. le Conseiller d'Etat Jacques Melly, M. le Président Pierre Zoppelletto et la soussignée, le contournement du Bouveret reste une priorité pour le département.

Cependant, pour avancer dans ce projet, il est primordial que des études puissent être réalisées, afin de définir quel tracé sera retenu, de chiffrer les coûts pour obtenir des crédits auprès du Parlement.

Il est évident que les citoyennes et citoyens de Port-Valais pourront se prononcer sur le tracé définitif mais, dans l'intervalle, il est primordial que le Département puisse travailler sur ce projet.

Sonia Tauss-Cornut, Députée



Représentants à l'Association des Communes du Haut-Lac

Conformément aux statuts de l'Association des Communes du Haut-Lac, acceptés en votation communale le 10 juin dernier et homologués par le Conseil d'Etat le 8 août écoulé, le Conseil communal a désigné huit délégués qui siègeront, dès le 1er janvier 2019, à l'assemblée des délégués de cette association.

La répartition de ces huit délégués est déterminée comme suit :

- **4 délégués désignés au sein du Conseil communal, à savoir 1 par parti représenté à l'exécutif :**
 - M. Patrice Tamborini (PLR)
 - M. Philippe Albisser (UDC)
 - M. Gregory Bueche (Indépendant)
 - M. Kevin Woefray (PDC)
- **4 délégués désignés par le Conseil communal, sur proposition des 4 partis représentés au Conseil communal :**
 - Mme Bénédicte Bénéte Bueche
 - Mme Chantal Gozel
 - M. Guilhem Grept
 - M. David Bressoud

Chalets du bord du lac

Il a été constaté que les sols et fondations des chalets du bord du lac sont en train de se décomposer. La situation étant critique, une solution a dû être trouvée afin que les exploitants puissent exercer leur activité pour la saison 2019.

Par conséquent, le Conseil communal a décidé d'installer de nouveaux modules, plus esthétiques.

Etant donné qu'il s'agit de travaux de réfection, aucune autorisation de construire n'est nécessaire.

Afin d'améliorer le confort de nos hôtes, un pavillon sanitaire sera également installé.



Personnel communal

ARRIVÉES

- **Bénet Nicolas** – travaux publics
- **Goulet Sébastien** – travaux publics
- **Groff Juliette** – stagiaire crèche / UAPE
- **Haenni Xavier** – port et travaux publics
- **Hauser Véronique** - bibliothèque
- **Meier Nicolas** – auxiliaire administration
- **Richon Maxime** – stagiaire crèche / UAPE
- **Richoux Sarah** – auxiliaire crèche / UAPE
- **Schiltz Didier** – administration
- **Tauss Camille** – apprentie administration
- **Teuscher Jacques** – auxiliaire au service des parcs

DÉPARTS

- **Baule Jean-Paul** - conciergerie
- **Bénet Quentin** – stagiaire administration
- **Cifelli Elisa** – stagiaire crèche / UAPE
- **Diouf Camara Aby** – conciergerie
- **Kidouche Léa** – stagiaire crèche / UAPE
- **Monin Brigitta** - bibliothèque
- **Mustafa Roch Nicole** – conciergerie
- **Richoux Sarah** – auxiliaire crèche / UAPE

NAISSANCE

- **Nils Isen**, fils de Martina et Almaiz Pedolin
- **Loïs**, fils d'Anouk Wiget et Thomas Roch

JUBILAIRES

- **Crausaz Pierre-Alain** – administration – 30 ans
- **Henzen Fernande** – crèche et UAPE – 15 ans
- **Monin Brigitta** – bibliothèque – 15 ans
- **Pautet Nicolas** – UAPE – 10 ans
- **Reber Claude-Alain** – travaux publics – 10 ans
- **Schopfer Christian** – travaux publics – 10 ans
- **Schori Jobé Simone** – service des parcs – 15 ans

CHANGEMENT DE SERVICE

- **Burnet Stéphane** – de travaux publics à bâtiments
- **Verdegaal Jacobus** – de travaux publics à bâtiments

RETRAITÉS

- **Baruchet Arlette** – cadastre
- **Monin Brigitta** - bibliothèque
- **Schori Jobé Simone** – service des parcs

CHANGEMENT DE POSTE

- **Grept Muriel** – d'aide bibliothécaire à responsable de la bibliothèque

Déblaiement des neiges

Nous rappelons aux usagers quelques principes relatifs au déblaiement des neiges, au stationnement des véhicules et à l'élitage.

Déblaiement des neiges

- Nous rappelons aux entreprises que la chaussée et ses abords doivent être libres de toutes machines, engins, matériaux, déblais et autres. Les entrepreneurs veilleront à ce que leur chantier soit correctement signalé et qu'aucun objet ne perturbe les opérations de déblaiement. En outre, elles ont l'obligation de remettre en état (goudronnage) toutes les fouilles exécutées sur le domaine public. Nous attirons l'attention sur le fait que si un accident devait survenir à un engin de déneigement, nous nous verrions contraints de les rendre responsables de tous dommages consécutifs à la non-observation du présent avis.
- Les riverains veilleront à ne laisser sur la voie publique aucun objet pouvant gêner l'action des engins de déneigement. Nous attirons l'attention des propriétaires bordiers sur les dispositions de la loi sur les routes de 1965, art. 166 et suivants, relatifs aux distances des murs et clôtures, des haies, etc. Les murs et clôtures qui ne respecteraient pas les articles précités et qui seraient endommagés lors du déblaiement des neiges ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnité pour réparation. En temps de neige, les propriétaires ou locataires d'immeubles bâtis en bordure de route sont tenus de dégager les trottoirs et les accès à leur propriété (immeubles, garages, etc.) même si la neige a été accumulée par les engins de déblaiement de collectivité publique. Il est interdit de jeter la neige sur la voie publique après le passage des engins de déblaiement.

La police effectuera des contrôles et les contrevenants seront amendés. Le déblaiement des neiges se fait en principe tôt le matin.

Chutes de glaçons et corniches de neige

L'administration communale attire l'attention des propriétaires de fonds situés en limite de voies publiques (chemins, routes, places, etc.) sur la chute des glaçons et les corniches de neige qui pourraient causer des dégâts aux personnes et aux choses.

Stationnement des véhicules

Nous rappelons aux automobilistes la teneur des articles 19 et 20 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière qui précise: «Lors de chutes de neige, il est interdit de laisser les véhicules devant l'accès des bâtiments, sur des terrains d'autrui, sur les routes et leurs annexes, qui pourraient empêcher le déblaiement des neiges».

La municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à ces véhicules par les engins de déneigement, de sablage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Élagage, plantation d'arbres et haies vives

Les propriétaires et locataires de terrains sont avisés que:

- les branches d'arbres qui s'étendent sur les voies publiques doivent être élaguées chaque année par le propriétaire à une hauteur de 4.50 m. au-dessus de la chaussée et de 3 m. au-dessus du trottoir;
- les haies vives et les buissons doivent être émondés chaque année de telle sorte que les branches demeurent à 1.20 m. du bord de la chaussée le long des voies publiques cantonales et à 60 cm le long des autres voies publiques. Les branches ne s'élèveront pas à plus de 1.80 m. si la distance qui sépare la haie du bord de la chaussée est d'au moins 2 m. et à plus de 1 m. si cette distance est inférieure à 2 m., ces hauteurs étant mesurées depuis le niveau de la chaussée.
- en cas de négligence, l'administration communale fera exécuter les travaux d'élitage nécessaires sans avertissement préalable et les facturera aux propriétaires.



PASSEPORT SENIORS

2018 - 2019

9 ACTIVITÉS À PRIX TOUT DOUX

Proposé par la Commune de Port-Valais par le biais de sa Commission Culture, Aînés et Aménagement urbain, le Passeport Seniors est destiné à toute personne de **60 ans et plus**. L'idée ? Elle est simple comme bonjour: une palette de 9 activités auxquelles vous pouvez participer entre septembre 2018 et juin 2019 dans les domaines de la **culture** et des **loisirs**. Le tout, à prix tout doux! Et en toute décontraction, puisque ces sorties sont organisées et accompagnées.

PRATIQUE

- **Inscriptions** auprès de la Commune de Port-Valais au **024 482 70 07** ou à l'adresse **admin@port-valais.ch**
- La **finance d'inscription** est à payer le jour de la sortie à la personne accompagnant le groupe.
- Le dernier **déla**i pour s'inscrire à chaque activité est fixé à **10 jours avant** la date de cette dernière.
- Les activités sont organisées **sous réserve du nombre de participants**.
- Vous recevrez une **confirmation** d'inscription dans les 7 jours avant la sortie.

DEMANDEZ LE PROGRAMME!

FILM ET CONFERENCE «DANS LE LIT DU RHONE»

Jeudi 6 décembre 2018

VISITE D'AQUATIS (LAUSANNE)

Lundi 18 février 2019

VISITE DU PALAIS FEDERAL (BERNE)

Lundi 4 mars 2019

VISITE DE L'USINE DES EAUX D'EVIAN (EVIAN)

Jeudi 11 avril 2019

VISITE DU MUSEE DE LA CROIX-ROUGE (GENEVE)

Mardi 14 mai 2019

VISITE DU JARDIN BOTANIQUE ET DU ROSENGARTEN (BERNE)

Lundi 3 juin 2019



Joyeux anniversaire à nos nonagénaires !

Cette année, la Commune de Port-Valais a le plaisir de fêter 11 nonagénaires.

Il s'agit de :

Madame	Canova Lucilla	(02.11.1928)
Monsieur	Curchod Albert	(03.01.1928)
Madame	Derivaz Josette	(09.12.1928)
Monsieur	Karlen Pierre	(03.03.1928)
Madame	Nicolier Noëlle	(24.12.1928)
Madame	Reichen Mathilde	(21.07.1928)
Madame	Roch Ernestine	(21.10.1928)
Madame	Schneeberger Madeleine	(14.03.1928)
Monsieur	Vassalli Carlo Guiseppe	(28.04.1928)
Monsieur	Walter Samuel	(27.06.1928)
Madame	Wüthrich Lidwine	(07.06.1928)

Pour célébrer dignement cet anniversaire, nos aînés ont été invités le 5 juin dernier à une petite fête entre contemporains et les personnes qui ont souhaité y participer ont eu le plaisir de partager un moment de convivialité et d'échange.

Monsieur Vassalli, présent à cette occasion, Madame Nicolier et Monsieur Curchod nous ont malheureusement quittés entretemps.

Nous profitons de ce message pour féliciter chaleureusement nos nonagénaires et leur souhaiter nos meilleurs vœux de santé.



Après-midi récréatifs

La Commune de Port-Valais organise régulièrement des après-midi récréatifs. C'est l'occasion de se retrouver pour partager un **moment convivial** autour d'un jeu de cartes, d'un thé ou d'un café. Ces activités, **gratuites**, sont **ouvertes à toutes et à tous!**

Les rencontres ont lieu **chaque premier mercredi du mois** à l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), à la route Industrielle 1, au Bouveret. Rendez-vous dès 14 heures.

Durant la saison 2017-2018, ces rencontres auront lieu les mercredis.

- **En 2018, le mercredi** 5 décembre
- **En 2019, les mercredis** 6 février, 6 mars, 3 avril, 1 mai, 5 juin

Invitation cordiale à toute personne intéressée! Si vous avez besoin d'aide pour vous déplacer, nous organisons volontiers votre transport.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUPRÈS DE :

- **Rolande Loretan** 076 336 39 14
- **Kevin Woefray** 075 437 57 49

Paroisse catholique

JARDINS FAMILIAUX – PROJET

La Paroisse envisage de créer des **jardins familiaux** sur sa parcelle à côté du bâtiment de la cure au Bouveret.

Elle sera divisée en **20 parts de 50 m²** chacune environ. Ce projet ne pourra se faire qu'aux conditions suivantes:

- Réservé aux habitants domiciliés sur la Commune
- Aucune construction permise sur ce terrain
- Ne pas utiliser de pesticides ni herbicides
- Participation à l'aménagement initial de la parcelle (arrachage mauvaises herbes, amenée d'eau, coin compost, etc.)
- Location à verser Fr. 50.- par an pour 50 m²

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur demande, par courrier **uniquement**, à l'adresse suivante: *Paroisse catholique de Port-Valais - Route de l'Eglise 29 - 1897 le Bouveret* qui sera traitée par ordre d'arrivée.

L'ESSENTIEL – votre magazine paroissial

Souhaitez-vous recevoir le bulletin paroissial?

Abonnement Fr. 40.- par an

Contactez:

Secrétariat du secteur du Haut-Lac, avenue de l'Eglise 5, 1896 Vouvry

Tél. 024 481 65 28 - haut-lac@bluewin.ch

Derniers coups de cœur de Brigitte...



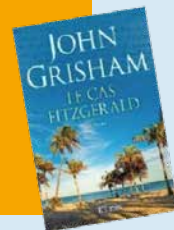
François Vallejo, Hôtel Waldheim: Un garçon qui passe ses vacances à Davos se trouve malgré lui au milieu d'affaires d'espionnage pendant la guerre froide. A l'âge adulte il est mis en face de cette réalité. Très belle écriture et regard sur une période trouble dans le monde.



Charlotte Link, Une fille en cavale: Nathalie est poursuivie par de mystérieux agresseurs; Simon se trouve sur son chemin et l'aide... Réseaux de prostitution, police corrompue et maltraitance faite aux femmes font de ce livre un thriller haletant.



John Grisham, Le cas Fitzgerald: Mercer est engagée par une compagnie d'assurances pour retrouver un manuscrit précieux. Bruce possède une librairie et son argent provient surtout du commerce de livres anciens et d'éditions originales. On plonge avec grand plaisir dans le monde des grands écrivains américains.

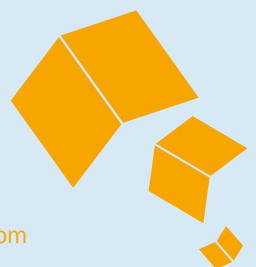


...avant son départ en retraite.

Nous lui souhaitons de beaux voyages en train, en bateau, en avion et également... dans les livres.

Horaires

16 h à 19 h lundi
15 h à 18 h mercredi et jeudi
9 h à 11 h vendredi



Les habitants du quartier de Sommasme remercient ceux de Port-Valais!

C'est grâce au soutien de la Commune de Port-Valais que les 400 villageois de Sommasme, au Burkina Faso, ont désormais de l'eau potable. Sommasme signifie «à l'ombre du bienfaiteur» en moré, la langue parlée dans le village. Avant que l'association Morija (dont le siège est au Bouveret) n'intervienne, ses habitants devaient marcher 1,5 km jusqu'à la pompe du village voisin pour espérer avoir de l'eau potable. Les femmes et les enfants consacraient ainsi souvent plus de 2h par jour pour la corvée d'eau, temps qui n'était pas disponible pour effectuer d'autres activités. Là où Morija intervient, cette situation est malheureusement fréquente et a des répercussions néfastes en matière de santé publique: on estime ainsi que plus 80 % des consultations au centre de santé le sont à cause de la consommation d'eau non potable! D'autre part, l'absence de toilettes favorise la contamination de l'eau et la propagation des maladies diarrhéiques comme le choléra.

Mais à Sommasme, cela est désormais de l'histoire ancienne et les villageois se souviendront longtemps de cette imposante foreuse qui a permis de réaliser le forage. Après la foration, les maçons de Morija ont travaillé durant deux semaines pour l'aménager en construisant à un muret, un abreuvoir, un puisard et une pompe à motricité humaine. Les femmes du village sont désormais ravies d'avoir de l'eau potable près de chez elles. Le matin, les enfants qu'elles enverront à la corvée eau seront de retour assez rapidement pour aller

à l'école. Dans la journée, elles perdront moins de temps lorsqu'elles iront chercher de l'eau et pourront ainsi développer d'autres activités grâce au temps dégagé et au final améliorer le niveau de vie de leur famille. La balle est maintenant dans le camp des villageois de Sommasme pour que le forage reste opérationnel dans la durée. Pour cela, les villageois se sont rassemblés au sein de l'Association des Usagers de l'Eau pour gérer le point d'eau, payer le service et s'assurer de la propreté de l'ouvrage.

Dans le quartier, 11 latrines familiales ont également été réalisées par les maçons de Morija en collaboration avec des maçons villageois. Ces infrastructures simples garantissent un environnement plus salubre mais redonnent également de la dignité aux habitants. Des dispositifs de lavage de mains individuels, placés sous des bidons, ont été installés à proximité des latrines pour améliorer l'hygiène et donc la santé des usagers. L'ensemble de ces constructions sont accompagnées par des séances de sensibilisation à l'hygiène. Ces séances sont indispensables pour que les habitants prennent conscience de gestes simples qui peuvent améliorer leur santé et leur quotidien.

Aujourd'hui la vie des habitants de Sommasme est transformée, et cela a été rendu possible grâce à l'engagement de leur bienfaiteur, la Commune de Port Valais, à laquelle ils sont infiniment reconnaissants.



Une ONG au Bouveret !



L'association Morija existe depuis 1979 en Valais et a aujourd'hui son siège au Bouveret. Elle déploie des programmes humanitaires et d'aide au développement dans 4 pays d'Afrique Sub-saharienne (Burkina-Faso, Togo, Tchad et Cameroun) au sein de 5 secteurs: Nutrition, Santé, Eau-Assainissement-Hygiène, Education et Développement Rural. L'association bénéficie du label ZEW0 qui distingue les œuvres de bienfaisance dignes de confiance.

Venez nous voir!

Nous serions ravis de vous accueillir dans nos locaux pour vous présenter nos projets et toutes les bonnes volontés ou contributions sont bienvenues!

Des chocolats pour la vie

Les opérations Chocolats-Solidaires sont une initiative récente de l'association Morija: par le biais de partenariats entre des écoles suisses et africaines, ce projet a pour but de sensibiliser les élèves suisses aux conditions et besoins de leurs homologues burkinabè et de proposer des actions concrètes pour améliorer leur quotidien.



En avril dernier, la première action avec le CO de La Tour-de-Trême a été un franc succès et a permis de soutenir le collège de Sougou au Burkina Faso. Grâce à la participation et la mobilisation de 950 élèves, l'opération Chocolats-Solidaires a permis de financer le forage d'un puits, l'installation de panneaux solaires et l'arrivée de l'électricité à l'école, la mise en place d'un jardin maraîcher et d'une cantine scolaire, la construction de latrines scolaires avec un dispositif de lavage des mains. Une petite révolution qui change la vie de 400 écoliers!

À Noël, offrez des Chocolats-Solidaires à vos proches

Morija met à disposition des habitants et des entreprises de la Commune Port-Valais ses délicieux Chocolats-Solidaires. Chaque boîte contient environ 100 g de perles Cailler et peut être distribuée en échange d'un don libre. Les bénéficiaires de l'action seront attribués aux besoins les plus urgents de l'association. Laissez-vous tenter par cette action solidaire qui touchera les cœurs et les palais de votre entourage, réseau professionnel ou amis.

Pour recevoir plus d'informations ou pour commander vos chocolats, contactez-nous par téléphone au 024 472 80 70 ou par e-mail à info@morija.org

Association Morija - Route industrielle 45
1897 Le Bouveret

Vous pouvez consulter nos actions sur nos sites:
www.morija.org et **www.chocolats-solidaires.info**
Ou notre page Facebook:
www.facebook.com/morija.org/



Installation de la pompe du forage



Une des 4 classes du collège de Sougou

INNOVER POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Dans la zone industrielle du Bouveret, la société Bionactis a entrepris un projet de bâtiment innovant dans lequel elle viendra s'établir et poursuivre ses activités de développement technologique (www.bionactis.com).

Traditionnellement, le secteur de la construction et des bâtiments pèse très lourd en matière de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre. Aussi bien l'impact de l'énergie grise, nécessaire à la production des matériaux et équipements de construction (béton, acier, machines de chantier,...) ou au déplacement des matériaux et de la main d'œuvre, et dont la somme représente le coût énergétique du bâtiment fini, que l'énergie nécessaire au fonctionnement du bâtiment, son chauffage, sa ventilation, sa production d'eau chaude sanitaire, etc. et qui présente une consommation récurrente d'énergie d'année en année, tout au long de sa durée de vie.

A l'heure où le GIEC – qui désigne le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat – publie un rapport alarmant sur les conséquences dramatiques qu'auront les augmentations de température qui se dessinent depuis quelques décennies, il est nécessaire pour chacun de se demander comment agir pour sauver la planète, faire le lien entre cette crise globale et ses propres comportements.

La société Bionactis a choisi de réduire l'impact de l'énergie grise en ayant recours à des matériaux recyclés ou provenant de filières de recyclage, ce qui signifie que l'énergie grise qu'il a fallu pour les produire a été valorisée par leurs emplois précédents et que la valeur résiduelle - qui serait perdue en les jetant - est la plus basse possible, au stade où il sont réutilisés, soit tels quels, soit après une transformation minimale en relation avec leur nouvelle fonction, en substitution de matériaux neufs très «coûteux» en énergie.

Mis à part les emblématiques containers maritimes usagés qui présentent à la fois des garanties qualitatives du fait des certifications dont ils font l'objet pour attester de leur aptitude au transport maritime, des dimensions et une fonctionnalité adaptées à un usage immobilier qui n'a pas échappé aux générations y et z qui les ont spontanément adoptés comme une évidence, et une disponibilité planétaire du fait de la globalisation des échanges commerciaux, il faut également citer l'usage de revêtements bitumineux recyclés à froid pour la

bande de roulement et les places de stationnement qui entourent le bâtiment – évitant ainsi le coût énergétique supplémentaire du traitement de ce déchet issu des travaux routiers - et surtout, la mousse de verre recyclé, matériau aux aptitudes exceptionnelles, qui constitue un excellent isolant, durable et insensible aux agents physiques, chimiques ou biologiques (pression, température, UV, eau, huile, insectes, rongeurs,...), et qui peut être réutilisé à l'infini sans perdre ses propriétés.

Et pour un coût plutôt inférieur à celui des autres isolants thermiques disponibles.

En utilisant ce matériau comme couche de contact avec le terrain et en le laissant déborder de l'emprise au sol du bâtiment, du fait de ses qualités d'isolant thermique drainant, il est de plus possible de s'affranchir de l'obligation de fondations au-dessous de la limite de gel (ce qui permet par ailleurs d'éviter les interférences avec les nappes phréatiques et les processus d'infiltration de l'eau).

Grâce à l'utilisation de ces solutions, la conception de ce bâtiment permet d'atteindre un besoin de chauffage inférieur à 150 MJ/m² et de se conformer à la norme Minergie.

De ce fait, l'énergie nécessaire au chauffage et au fonctionnement du bâtiment peut être fournie principalement par des sources renouvelables – c'est un cercle vertueux qui s'enchaîne – grâce au champs de capteurs solaires de 250 m², intégré à la façade orientée Sud-Est (en construction) et un réseau de ventilation à double flux (avec récupération de la chaleur de l'air sortant) alimenté par un «puits canadien» souterrain de 300 mm de diamètre qui préchauffe l'air frais hivernal ou rafraîchit l'air estival.

Mais préserver l'environnement ne se limite pas à réduire la consommation d'énergie fossile et les émissions de CO₂. D'autres ressources également sont limitées voire non-renouvelables.

Il s'agit notamment du sable qui entre à hauteur de 30 % dans le béton et la maçonnerie, et dont les sources d'approvisionnement sont limitées aux sables des rivières et des plages (sables de forme sphérique contrairement aux sables des déserts inutilisables), si bien que Dubaï – aux portes du désert - importe du sable australien pour ses gigantesques besoins de développement immobilier.

La disparition du sable entraîne une accélération de l'érosion des côtes et la destruction des écosystèmes fragiles qui s'y trouvent.

Ce prototype de bâtiment s'en passe totalement et prouve qu'il est possible de construire sans nuire à l'environnement immédiat ou lointain.

Mieux: le bâtiment peut contribuer à améliorer l'environnement! Par exemple, directement, en améliorant la gestion de l'eau pluviale qui, en étant retenue sur ses toits plats ayant une fonction de bassin, évite la saturation des réseaux d'évacuation, les crues et les inondations lors d'événements orageux soudains et favorise l'infiltration naturelle, progressive et retardée, depuis la surface, sous tout le bâtiment qui reste accessible à la circulation de l'eau. De même que pour les zones de circulation des véhicules autour du bâtiment qui permettent une infiltration directe.

Par ailleurs, ces lames d'eau en toiture contribuent également à améliorer les performances thermiques et le confort du bâtiment (et donc les économies d'énergie), en rafraîchissant l'air ambiant par évaporation et vaporisation l'été ou en stabili-

sant la température de cette couche périphérique à 0 °C lors de périodes de gel l'hiver.

Indirectement, comme nous l'avons vu, le choix des matériaux permet de favoriser et de stimuler les secteurs industriels qui utilisent des ressources recyclées ou renouvelables, ou encore qui proviennent de processus de dépollution (ex: panneaux de gypse fibré qui valorisent les sels obtenus par la séquestration du soufre dans les installations de dépollution des fumées de combustion).

Enfin, ce qui importe plus que tout, c'est que cette réalisation ne soit pas une expérience unique et isolée car inapplicable ailleurs, mais puisse être reproduite partout dans le monde parce que les solutions auxquelles elle recourt – tout en satisfaisant à l'exigence des réglementations en vigueur en Suisse – sont simples, disponibles et peu coûteuses.

Et c'est dans la Commune de Port-Valais que ce savoir-faire est à disposition de tous ceux qui veulent s'engager pour l'avenir de l'environnement et de l'humanité.

